



Que faire suite annonce " informelle" déménagement employeur ?

Par **mariposa31**, le **25/07/2016** à **17:38**

Bonjour,

A 1 mois de ma reprise du travail après 1 an de congés AJPP (pour enfant prématuré); mon employeur m'annonce "verbalement" un "probable" déménagement pendant l'été ; à plus de 40 km de mon " ancien" lieu de travail. Je passerai de 20 min de transports en commun à 1h de voiture !

Ce jour, toujours aucun recommandé reçu stipulant la nouvelle adresse...

Je commence à me demander si ce déménagement va vraiment se faire...

Je me demande s'il ne s'agit pas d'un moyen pour m'inciter à poser ma démission... Un an et demi sans travailler, je pense que mon employeur est inquiet... malgré mes 9 ans d'expérience !?! et sans doute que mon jeune remplaçant, est moins couteux !

Que dois-je faire ?

> attendre le recommandé stipulant le changement d'adresse ?

si je n'ai qu'un message " informel", puis-je refuser d'y aller ?

> demander une rupture conventionnelle ? Suis-je en position pour négocier ?

Je pensais demander un congés parental d'éducation à temps partiel (travail 4 jours / sem.) pour limiter la " gêne " occasionnée ; le temps que le licenciement (ou rupture) se fasse... d'autant que ce temps partiel ne peut pas être refusé par l'employeur .. et que je me doute que cette situation ne l'enchantera guère !!

Merci de m'éclairer !!!

Cordialement,

Mariposa.

Par **P.M.**, le **25/07/2016** à **17:52**

Bonjour,

Vous n'avez pas d'autre choix que d'attendre une annonce officielle qui devrait tenir compte d'un délai de prévenance suffisant sachant aussi qu'en absence de clause de mobilité au contrat de travail, si le déménagement n'était pas dans le même secteur géographique, en cas de refus, l'employeur devrait procéder au licenciement économique...

En tout état de cause, je ne vois pas pourquoi, vous proposeriez une rupture conventionnelle...